

COMMUNE D'ESTAING

Département de l'Aveyron

Droit de préemption



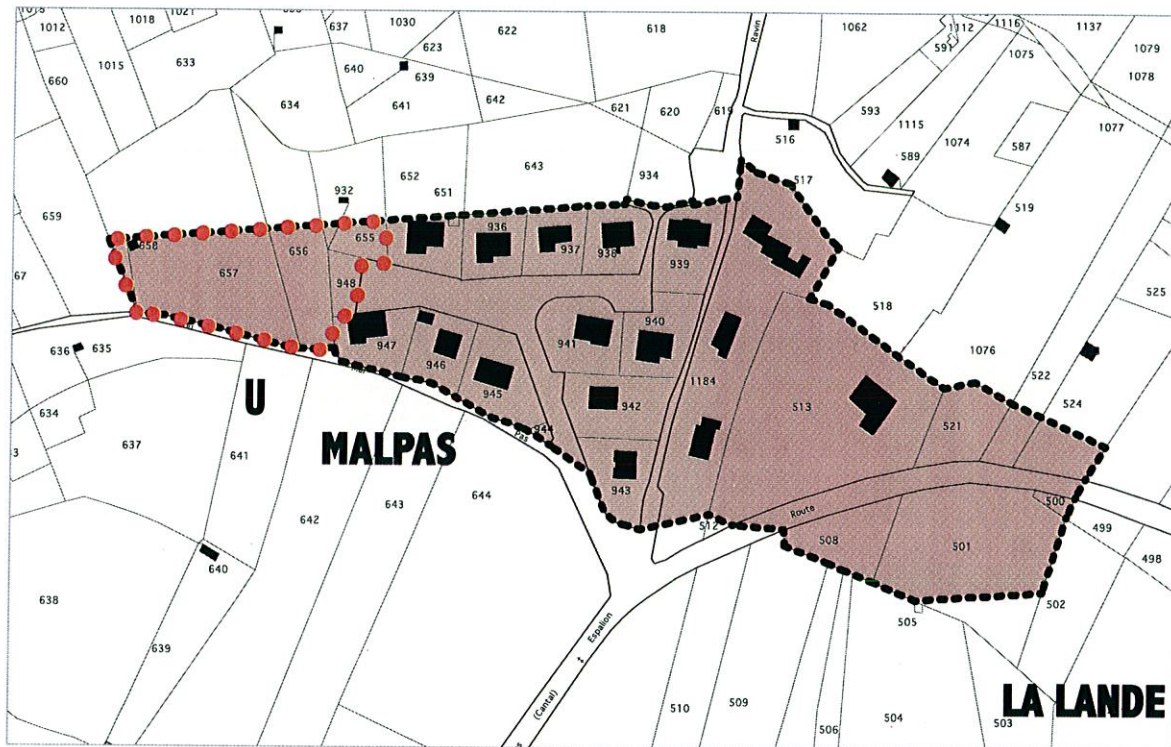
Mairie - Rue François d'Estaing - 12 190 Estaing - 05 65 44 70 32 - mairie-estaing@wanadoo.fr

La municipalité souhaite instituer un droit de préemption afin de permettre la réalisation d'équipements ou d'opérations d'aménagement précis.

Le conseil municipal a choisi d'instituer le droit de préemption sur les secteurs et pour les projets présentés ci-après :

DROIT DE PRÉEMPTION PAR SITES			
SECTEUR	PROJET	REFERENCES CADASTRALES	SURFACE
Malpas Ouest	Le secteur est destiné à l'extension du lotissement de Malpas.	Section OB Parcelles 655, 932, 948, 656, 657, 658	0,30 ha
Puech de l'Eglise	Le secteur est destiné à l'extension du lotissement de L'Escalière.	Section OB Parcelles 196,828, 321, 323, 324	1,77 ha
La Lande	Le secteur est destiné à l'extension de la zone artisanale.	Section OB Parcelles 496, 491, 923, 1164, 924, 485, 1166, 1168	0,79 ha
La Blanquerie Est	Le secteur est destiné à la création d'un lotissement.	Section OE Parcelles 65, 79, 80, 81, 64, 63	0,50 ha
La Blanquerie Ouest	Le secteur est destiné à l'aménagement de l'urbanisation sous forme de projet d'ensemble type lotissement.	Section OE Parcelles 70, 71, 92, 72, 87, 86, 85, 84	0,79 ha

EXTENSIONS OUEST DU LOTISSEMENT DE MALPAS



EXTENSION DU LOTISSEMENT DE L'ESCALIERE

